

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL NORDSTAD, EN ABREGE « NORDSTAD »****« Aux membres du comité du syndicat »****CONVOCATION**

Conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « NORDSTAD » qui aura lieu **mardi, le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19h30** dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch (27, avenue de la Gare L-9233 Diekirch).

**ORDRE DU JOUR – COMITÉ****1. Affaires de personnel**

- 1.1 Création de poste d'un employé communal (100%), groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif.

**2. Actes, compromis, conventions et statuts**

- 2.1 Approbation d'une cession de créance (ZAER) Fridhaff.  
2.2 Approbation d'un droit de superficie : Lots E2-E4 (ZAER) Fridhaff.

**3. Divers**

- 3.1 Communications par le bureau : Affaires de dernière minute.  
3.2 Questions éventuelles et débat ouvert.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expressions de nos sentiments les plus distinguées.

Pour les membres du bureau du syndicat intercommunal « NORDSTAD »

Le Président,



Claude GLEIS



Le Secrétaire,



Pierre GRISIUS